



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 40121

Texte de la question

M. Jacques Domergue appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la reconnaissance des militaires qui ont servi la France du 1er janvier 1957 au 31 décembre 1959 sur le théâtre des opérations du Sud algéro-marocain. Stationnés en Mauritanie et au Sénégal en particulier, certains de ces militaires se sont vu décerner la Croix de la valeur militaire, créée pour l'AFN, ou encore la médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre pour les services rendus sur ce théâtre d'opérations. Il lui demande de bien vouloir lui préciser si le Sud algéro-marocain est bien compris dans l'Afrique du Nord en tant que tel.

Texte de la réponse

La croix de la valeur militaire a été créée en 1956 pour récompenser les personnels militaires et exceptionnellement les non-militaires qui ont accompli des actions d'éclat en Afrique du Nord. Cette distinction fut ensuite étendue aux personnels en service en Mauritanie, puis au Tchad et dans d'autres théâtres d'opérations extérieurs. La médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre, est attribuée, quant à elle, uniquement pour les conflits qui se sont déroulés en AFN. Le Sud algéro-marocain étant compris dans l'Afrique du Nord géographique constituée du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie, les personnels qui y ont servi peuvent prétendre à ces décorations.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40121

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 2004, page 3759

Réponse publiée le : 7 décembre 2004, page 9700